### COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 AVRIL 2022

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS EN DATE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le JEUDI 07 AVRIL à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2022.

ETAIENT PRESENTS: M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, M. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

#### **MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION:**

M.WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme VANDENBERGUE Séverine.

Secrétaire de séance : Mr BOULET Michel

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

# <u>OBJET</u>: REALISATION D'UN PORT DE PLAISANCE AU BASSIN DES 4 FACES - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU PROJET DE LA COMMUNE A LA CAPSO

2022-04-N°12

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer souhaite valoriser sa position stratégique sur le réseau fluvial Nord-Pas de Calais, en procédant à la création d'un port fluvial sur la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS et a repris en ce sens les études initiées par l'ex-Communauté de communes du Pays d'Aire en 2017.

Le projet est situé rue du fort Gassion au niveau du bassin des quatre faces et le long du bras de la Lys menant au canal à grand gabarit d'Aire à La Bassée. Le chenal du bras de la Lys et le bassin des 4 faces seront curés pour faciliter la navigation, pour un volume évalué à 2500 m3. Il comporte 2 volets : l'aménagement du site en port fluvial et la création d'une capitainerie.

Le programme de travaux prévoit de dimensionner ce port fluvial pour recevoir quarante anneaux pour des bateaux standards, individuels et passagers. Pour ce faire, des équipements portuaires doivent être installés : pontons flottants et fixes, catways, passerelle d'accès aux pontons. Une passerelle piétonne en béton qui enjambe actuellement le bassin devra être démonté à cause de sa fragilité.

L'accueil de plaisanciers exige l'installation d'une rampe de mise à l'eau des bateaux, de bornes électriques, de bornes d'approvisionnement en eau le long des pontons, et d'une station de pompage des eaux usées équipée d'automates de gestion. Les espaces extérieurs seront requalifiés pour permettre l'accès des plaisanciers aux différents pontons et des places de parking seront également créées.

Une capitainerie sera créée dans une habitation présente sur le site, propriété de la CAPSO. La gestion administrative et technique du port sera assurée depuis cette capitainerie - via un logiciel d'exploitation qui gérera les droits des utilisateurs. Cette ancienne habitation sera entièrement rénovée, les dépendances seront démolies et une extension sera réalisée pour l'accueil du public. Les équipements techniques seront remis aux normes en vigueur.

La superficie totale de ce bâtiment est de 567 m², pour une surface utile de 450m² qui comprendra un club-house, des sanitaires et des espaces d'accueil de loisir et de tourisme, accessibles et ouverts à tous, notamment aux plaisanciers.

Ce projet est intégré à la stratégie de développement touristique - notamment fluvial - inscrit au Projet de Territoire de la CAPSO (fiche action 7). La gestion du site sera confiée à la SPL tourisme en Pays de Saint-Omer avec une approche partenariale avec la Communauté de Communes de Flandres Lys, gestionnaire du port d'HAVERSKERQUE.

En matière de délai, la réalisation des travaux vient de démarrer (en phase préparatoire) en décembre 2021 pour une durée de 18 mois. La mise en service est prévue à l'automne 2023.

Le coût de réalisation de l'ensemble de ces travaux est chiffré de façon prévisionnelle à 5 017 360€ HT (6 020 832€ TTC), sur les deux volets - capitainerie et aménagements portuaires, acquisition du bâtiment capitainerie, études et maitrise d'œuvre incluses.

Dans ce cadre, les Communes de la CAPSO sont invitées, dans le cadre du pacte fiscal et financier entériné par délibération du Conseil communautaire D302-21 du 30 septembre 2021, à participer financièrement :

- aux nouveaux projets communautaires lancés en lien avec le PPI 2021-2026 ;
- à la compensation du déficit sur des opérations d'aménagement à vocation d'habitat notamment.

Le niveau de co-financement sollicité est plafonné à 10% du projet (coût HT) et à 500 000 €.

C'est le cas pour le projet de port fluvial qui se situe sur la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS et pour lequel une participation de la Commune est sollicitée à hauteur de 500 000 €.

Le plan de financement prévisionnel global ci-dessous fait état des coûts suite aux résultats d'appel d'offres :

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.	Taux
ACQUISITION BATIMENT CAPITAINERIE	240 000,00 €			
CAPITAINERIE (total travaux)	1 403 829,02 €			
LOT 03 : DEMOLITION/DESAMIANTAGE/GROS-ŒUVRE	430 000,00 €	ETAT - DETR 2022	478 763,00 €	10%
LOT 04 : OSSATURE BOIS	96 571,00 €			
LOT 05 : COUVERTURE / ÉTANCHÉITÉ / BARDAGE (Base + PSE)	146 573,98 €	REGION - PRADET 2022-2027	750 000,00 €	15%
LOT 06 : MENUISERIE EXTERIEURE / SERRURERIE	153 500,00 €			
LOT 07 : PLÂTRERIE / ISOLATION / FAUX-PLAFONDS	91 186,29 €	DEPARTEMENT - CTDD	750 000,00 €	15%
LOT 08: MENUISERIE INTERIEURE / AGENCEMENT	109 900,00 €			
LOT 09 : CARRELAGE	42 805,52 €			
LOT 10: SOLS SOUPLES / PEINTURE	25 572,23 €	Ville d'AIRE-sur-la-Lys	500 000,00 €	10%
LOT 11: ELECTRICITE	106 950,00 €			
LOT 12 : PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VMC	200 770,00 €	CAPSO: Fonds propres	2 538 597,00 €	51%
Maitrise d'œuvre Capitainerie	127 585,41 €			
AMENAGEMENTS PORTUAIRES (total travaux)	2 798 773,57 €			
LOT 01 : OUVRAGES FLUVIAUX (Base + PSE)	2 332 340,00 €			
LOT 02 : VRD - ASSAINISSEMENTS, AMENAGEMENTS EXTERIEURS (Base + PSE)	466 433,57 €			
Maitrise d'œuvre Aménagements portuaires	208 496,00 €			
FRAIS D'ETUDES	238 676,00 €			
Contrôle et sécurité Passerelle	7 710,00 €			
Etude de sol	24 910,00 €			
Analyses sédimentaires	5 700,00 €			
Levées topographiques	6 805,00 €			
Suivi de chantier écologue	19 800,00 €			
Etude de marché et modèle d'exploitation	23 751,00 €			
Aléas et révisions	150 000,00 €			
TOTAL	5 017 360,00 €	TOTAL	5 017 360,00 €	100%

Les montants de subvention indiqués ci-dessus sont sujets à variation selon l'éligibilité des dépenses et l'évolution des dispositifs lors de l'instruction des co-financeurs potentiels (programmation 2021-2027, contexte électoral, etc...).

Un double dossier (capitainerie et aménagements portuaires) de sollicitation de DETR auprès de l'Etat est en cours d'examen pour la programmation 2022.

Le soutien au projet du Département du Pas-de-Calais est bien confirmé au titre du Contrat Territorial de Développement Durable à hauteur de 750 000 €.

Ce projet s'inscrit dans la Politique d'Aménagement, de Développement et d'Equité Territoriale (PRADET) de la Région Hauts-de-France, sous réserve de consolider la stratégie de développement du tourisme fluvial à l'échelle du territoire audomarois. Le calendrier de mise en œuvre du dispositif 2022-2027 n'est pas encore connu mais le projet a déjà été signalé à la Région comme prioritaire dans cette prochaine programmation.

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 17 mars 2022 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

<u>ARTICLE 1er</u> - **DE VALIDER** l'évolution du projet de port fluvial sur la commune d'AIRE-SUR-LA-LYS ;

<u>ARTICLE 2</u> - DE PARTICIPER au plan de financement du projet à hauteur de 500 000 €, 250 000 € seront versés au démarrage des travaux (OS de démarrage des travaux) et 250 000 € à la fin des travaux (OS de fin de travaux);

<u>ARTICLE 3</u> - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extraiteconforme,

Jean-Clade DISSAU

OE CALAIS